



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Vaucluse

COMMUNE de BÉDOIN

L'an **deux mil seize, le vingt trois mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

**PREAMBULE**

Approbation du compte rendu de la séance du 4 avril 2016.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-056 : Enregistrement audio des séances du Conseil Municipal**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Luc REYNARD

La loi « Administration Territoriale de la République » du 06 février 1992 a prévu l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur et laissé aux communes de taille démographique moins importante, la liberté d'apprécier l'opportunité d'établir un cadre et des règles de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires existantes;

L'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe de publicité des séances du conseil municipal.

Aussi, les délibérations doivent faire l'objet d'un compte rendu affiché dans les 8 jours suivant la séance (art L 2121-25 du CGCT). Ce document, succinct, n'a pas vocation à retranscrire l'intégralité des débats.

Le procès-verbal rédigé par le secrétaire est soumis à l'approbation des conseillers municipaux lors de la séance suivante. Il a vocation à établir et conserver les faits et décisions des séances.

Aucune exigence réglementaire n'est imposée quant à sa forme et à son contenu.

La jurisprudence admet que compte-rendu et procès-verbal soient confondus en un seul document.

Par soucis de transparence, et nonobstant le pouvoir de police de l'assemblée qui lui est conféré par l'article L 2121-16 du CGCT, Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé à l'enregistrement audio des séances, disponible et téléchargeable sur le site internet de la commune. Le seul compte-rendu de séance restera soumis à l'approbation des élus.

La Loi NOTRe portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » promulguée le 7 août 2015 pose comme principe l'obligation prochaine pour toutes les communes de la publication du compte-rendu des séances sur le site internet de la commune.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sus-mentionnées,

Considérant l'absence de règlement intérieur,

Considérant l'opportunité de recourir aux enregistrements audio des séances.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- D'accepter la mise en ligne sur le site internet de la commune de l'enregistrement audio des séances du conseil municipal,
- De dire que cet enregistrement se substitue à une retranscription formelle des débats,
- De se prononcer au début de chaque séance sur la base du seul compte-rendu des décisions du conseil municipal précédentes.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-057 : Consultation du conseil municipal en vue de la poursuite du processus de labellisation du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Luc REYNARD

Par courrier du 26 avril 2016, Monsieur Christian ESTROSI, Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, a saisi Monsieur le Maire de Bédoin d'une demande de consultation de son Conseil Municipal portant sur le projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.

Considérant que l'initiative de création d'un PNR est une compétence régionale,

Considérant que la mission de préfiguration a été créée en juin 2011 dans le cadre du SMAEMV pour 39 communes - dont Bédoin - et 5 intercommunalités,

Alors que le travail de diagnostic et d'élaboration de l'avant-projet de charte- engagé depuis juin 2014 a été délibéré favorablement par l'assemblée délibérante du SMAEMV et de la Région à l'automne 2015 – mais n'a pas été transmis aux instances nationales pour y obtenir la labellisation de la part du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des PNR de France, le conseil régional a souhaité recueillir l'avis des communes concernées avant de décider de la poursuite ou non de cette procédure.

Dans cette même correspondance, Monsieur le Président du Conseil Régional PACA précise qu'à défaut d'avoir délibéré avant le 08 juin 2016 sur la question « le conseil est-il favorable ou non à la poursuite du processus de labellisation du parc naturel régional du Mont Ventoux ? », l'avis sera réputé défavorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal décide à la majorité des votants :**

(18 POUR - 5 CONTRE : MALHER Christiane, LEVY-CONSTANT Gilberte, ROSSETTI Patrick, BERNARD Gilles, CONSTANT Alain)

D'émettre un avis favorable à la poursuite du processus de labellisation du parc naturel régional du Mont Ventoux.

23 VOTANTS

18 POUR

5 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-058 : Acquisitions foncières: parcelles cadastrées section F N°1024 ET 1031**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Jean Marc PETIT

Conformément aux orientations du PADD, la municipalité poursuit son programme d'acquisitions foncières permettant, à terme, à la commune de Bédoin de réaliser les équipements nécessaires à son développement.

Ainsi, il est proposé l'acquisition amiable de parcelles situées lieu dit Les Près de la Maire, actuellement classées en zone A du PLU, à hauteur de 5 € le m<sup>2</sup>, étant précisé que la commune prendra également à sa charge les frais d'acte afférents à toutes les acquisitions et chargerait Me ARNOUX, notaire à Bédoin, de leur rédaction.

Un accord de principe de Monsieur Bernard BOULBEN propriétaire des parcelles cadastrées section **F n°1024** (surface cadastrale 2140 m<sup>2</sup>) et **F n°1031** (surface cadastrale 1565 m<sup>2</sup>) a été réceptionné en mairie en date du 13 mai 2016, pour un montant de 19 875 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des Domaines en date du 27 novembre 2014 portant à 1.40 € la valeur vénale au m<sup>2</sup> des parcelles classées en zone agricole au PLU,

Vu la délibération n°2016-031 du 24 mars 2016 portant approbation du budget primitif 2016 pour la commune de Bédoin,

**Le Conseil Municipal décide à la majorité des votants :**

(18 POUR - 5 CONTRE : MALHER Christiane, LEVY-CONSTANT Gilberte, ROSSETTI Patrick, BERNARD Gilles, CONSTANT Alain)

- D'approuver l'acquisition des parcelles susmentionnées, quartier Près de la Maire, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit 19 875 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou tout adjoint faisant fonction, à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes à cette acquisition,
- De charger Maître ARNOUX, Notaire à Bédoin, de la rédaction de l'acte.

23 VOTANTS

18 POUR

5 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-059 : Acquisitions foncières: parcelle cadastrée section C N°1192**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Jean Marc PETIT

Conformément aux orientations du PADD, la municipalité poursuit son programme d'acquisitions foncières permettant, à terme, à la commune de Bédoin de réaliser les équipements nécessaires à son développement.

Un accord de principe de Monsieur Claude CAMPANILE propriétaire de la parcelle cadastrée section **C n°1192** (surface cadastrale 1460 m<sup>2</sup>) quartier les Héritiers, et classée actuellement en zone A du PLU, a été réceptionné en mairie en date du 12 février 2016, pour un montant de 7300 €.

Cette acquisition permettra d'engager des négociations en vue d'un échange de parcelles au lieu dit les Près de la Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une demande d'évaluation a été présentée auprès de France Domaine en date du 18 avril 2016,

Vu la délibération n°2016-031 du 24 mars 2016 portant approbation du budget primitif 2016 pour la commune de Bédoin,

**Le Conseil Municipal décide à la majorité des votants :**

(18 POUR - 5 CONTRE : MALHER Christiane, LEVY-CONSTANT Gilberte, ROSSETTI Patrick, BERNARD Gilles, CONSTANT Alain)

- D'approuver l'acquisition de la parcelle susmentionnée, quartier Les Héritiers au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit 7300€
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou tout adjoint faisant fonction, à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes à cette acquisition,

- De charger Maître ARNOUX, Notaire à Bédoin, de la rédaction de l'acte.

23 VOTANTS  
18 POUR  
5 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-060 : Avis sur cession de droit au bail (chalet du Cocadis)**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: Mme Béatrice ROUX

Par courrier du 07 avril 2016, Maître Jean-François SURDON, notaire à Monteux, sollicite l'autorisation de la commune en vue de la cession par Monsieur Eric PALAYER au profit de la SCI PALAYER, du chalet dont il est propriétaire situé au n°39 du lotissement Le COCADIS, cadastré section AB n°36 pour une contenance de 80ca.

A cette cession vient s'ajouter le transfert du droit au bail accordé initialement à Monsieur NOUVEAU en date du 20 mai 1967, pour une durée de 72 années entières et consécutives qui ont commencé à courir le 1<sup>er</sup> octobre 1966 pour se terminer le 30 septembre 2038.

Vu le règlement du lotissement,

Vu le contrat de bail,

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De donner un avis favorable au projet de vente du chalet installé sur les terrains communaux du Cocadis,
- D'autoriser le notaire en charge du dossier à poursuivre cette vente pour le droit à bail restant à courir,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, ou à tout adjoint faisant fonction, pour signer tous les actes à cet effet.

23 VOTANTS  
23 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-061 : Budget annexe camping-piscine : décision modificative n°1**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Pierre COLIN

Par délibération n°2015-088 du 10 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé la modification des tarifs pour le complexe municipal camping-piscine-tennis et décidé de la mise en place une caution pour la location des habitations légères de loisirs, en cas de dégradation.

Aussi, afin de permettre l'encaissement et la restitution des cautions, des crédits doivent être inscrits, en section d'investissement à l'article 165, en dépenses et en recettes. Il est prévu la somme de 6 000 € équilibrée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2016-029 en date du 24 mars 2016 portant approbation du budget annexe Camping Piscine Tennis pour l'exercice 2016

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la décision modificative n°01 telle qu'annexée à la présente délibération

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-062 : CoVe – fonds de concours 2016**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Pierre COLIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CoVe a modifié, en 2010, son système de reversement financier aux communes de l'intercommunalité.

Cette modification portait initialement sur deux volets :

- La suppression de l'ancienne dotation voirie, remplacée par un nouveau système comprenant d'une part la convention de mise à disposition du service de voirie intercommunal avec remboursement des frais à la CoVe, et d'autre part, l'attribution d'un fonds de concours équivalent au montant de l'ancienne dotation voirie.
- Les montants précédemment versés par la Cove à la commune sur l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire sont désormais attribués sous forme de fonds de concours.

Ainsi, au titre de l'année 2016, l'enveloppe allouée par la Cove à la commune de Bédoin, s'élève à :

– Fonds de concours (ex Dotation de Voirie) :	40 953.00 €
– Fonds de concours (ex D.S.C.) :	105 604.00 €
<b>Total Fonds de Concours 2016 :</b>	<b>146 557.00 € (+0.75%)</b>

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation de ce fonds de concours, destiné à financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement, liées à des équipements communaux, inscrites au budget primitif 2016.

Considérant que le montant total de ces fonds de concours ne peut excéder la part du financement, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2016 de la commune,

Vu le plan de financement annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir pour la commune au titre de l'exercice 2016, l'enveloppe totale allouée par la Cove sous forme d'un fonds de concours s'élevant à 146 557 €,
- De préciser que tout adjoint faisant fonction pourra signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-063 : CoVe – convention de groupement de commandes avec la Cove et les communes membres, dans divers domaines**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Pierre COLIN

La CoVe et ses communes membres partagent des besoins communs en matière d'achats. Une forme de mutualisation est permise en cette matière, à travers la conclusion de groupements de commande.

En outre, la conclusion d'achats groupés, par la massification du besoin, permet :

- d'être plus attractifs auprès des fournisseurs
- de renforcer la position de l'acheteur dans la relation commerciale,
- d'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats,
- de mutualiser la procédure de mise en concurrence
- de donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les membres du groupement,
- de faire bénéficier tous les membres du groupement des connaissances techniques de services spécialisés, chargés de coordonner la procédure de mise en concurrence.

Il est précisé qu'un recensement des besoins des communes est actuellement organisé par la CoVe, afin de programmer les groupements envisageables, à raison de 2 à 3 achats groupés par an.

Néanmoins, la conclusion de groupements de commande peut présenter l'inconvénient d'une certaine lourdeur dans ses formalités administratives (délibération, signature de la convention) et retarde l'ensemble du processus achat.

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et de ses communes membres de mutualiser une partie de leurs achats,

Considérant l'intérêt pour la commune de Bédoin de recourir à des achats groupés pour répondre à ces besoins communs, pour être plus attractifs auprès des fournisseurs, renforcer la position de l'acheteur dans la relation commerciale, obtenir de meilleurs prix, mutualiser la procédure de mise en concurrence et donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure des conventions de groupements de commande et les marchés qui en découleront, avec la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et certaines des communes membres de la CoVe, dans les domaines suivants :

- prestations intellectuelles d'accompagnement, d'études, d'assistance et de formation
- prestations de service relatives à l'entretien des bâtiments et des réseaux et voiries (contrôles obligatoires, surveillance, dératisation, nettoyage...)
- travaux d'entretien de bâtiments, des voiries, des espaces verts, de l'éclairage public
- fournitures de travaux de voirie, outillage
- prestations de service relatives à la mécanique automobile (réparations automobiles, contrôles...)
- fournitures relatives à la mécanique automobile (acquisition de véhicules et engins, de carburant, de lubrifiants...)
- fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services (fournitures administratives, produits d'entretien, vêtements de travail et tout matériel nécessaire au fonctionnement des services...)
- alimentation
- prestations de service relatives à la communication (impression, distribution, conception graphique)
- prestations de service et fournitures informatiques
- mobilier urbain
- équipements électroménagers
- énergie.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-064 : CoVe – désignation du représentant à la Commission d'Appel d'Offres des Groupements de Commande avec la Cove et les communes membres dans divers domaines**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Pierre COLIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8 - III ;

Vu la délibération n° 2014-013 en date du 9 avril 2014, portant élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente de la commune de Bédoin

Considérant les projets de groupements de commande constitués entre la CoVe et certaines de ses communes membres, dans un certain nombre de domaines ;

Considérant qu'il y a lieu d'élire un représentant titulaire de la commune pour constituer la commission d'appel d'offres propre aux groupements de commande qui seront ainsi constitués ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'élire *Monsieur Luc REYNARD* membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la Ville, **représentant titulaire** de la commission d'appel d'offres des groupements de commande à intervenir avec la CoVe et certaines communes membres, dans les domaines suivants :
  - prestations intellectuelles d'accompagnement, d'études, d'assistance et de formation
  - prestations de service relatives à l'entretien des bâtiments et des réseaux et voiries (contrôles obligatoires, surveillance, dératisation, nettoyage...)
  - travaux d'entretien de bâtiments, des voiries, des espaces verts, de l'éclairage public
  - fournitures de travaux de voirie, outillage
  - prestations de service relatives à la mécanique automobile (réparations automobiles, contrôles...)
  - fournitures relatives à la mécanique automobile (acquisition de véhicules et engins, de carburant, de lubrifiants...)
  - fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services (fournitures administratives, produits d'entretien, vêtements de travail et tout matériel nécessaire au fonctionnement des services...)
  - alimentation
  - prestations de service relatives à la communication (impression, distribution, conception graphique)
  - prestations de service et fournitures informatiques
  - mobilier urbain
  - équipements électroménagers
  - énergie.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-065 : Travaux de sauvegarde de l'église Saint-Pierre de Bédoin : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre, demande de subvention auprès de la DRAC**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Luc REYNARD

L'étude diagnostic de l'église confiée au Cabinet Lefèvre, a été restituée à la commune et transmise aux services de la DRAC pour validation.

En effet, l'église Saint-Pierre de Bédoin étant un bâtiment inscrit, la commune bénéficie d'un accompagnement technique et d'un soutien financier par les services déconcentrés de l'Etat.

Afin d'engager les travaux de mise hors d'eau, nécessaires à la sauvegarde et à la préservation de ce patrimoine, des crédits ont été inscrits au budget primitif 2016 pour engager la maîtrise d'œuvre.

Le programme pluriannuel de travaux s'élèverait à 1 million d'euros hors taxes.

Pour ce faire, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée délibérante l'autorisation de souscrire une assistante à maîtrise d'ouvrage auprès de la Cove pour la rédaction du cahier des charges, d'engager la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre de la phase études à l'avant-projet détaillé, de présenter une demande de financement auprès de la DRAC portant sur 50% du montant prévisionnel et hors taxes des honoraires, soit **50 000 €**.

Vu le plan de financement prévisionnel :

Dépenses hors taxes en €		Recettes hors taxes en €	
Honoraires de maîtrise d'œuvre (études, programme, avant-projet)	100 000	DRAC	50 000
		Commune de Bédoin	50 000
Total	<b>100 000</b>	Total	<b>100 000</b>

Vu le budget primitif 2016,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- De solliciter auprès de la Direction des Affaires Culturelles une subvention de 50 000 € correspondant à 50 % des honoraires de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre, après avoir eu, le cas échéant, recours à une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les services de la Cove
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager l'opération.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-066 : Travaux urgents aux écoles : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Luc REYNARD

Le Conseil Départemental, au travers du Fonds Départemental d'Ecrêtement de la Taxe Professionnelle, participe aux investissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré des communes rurales de Vaucluse.

Les petits travaux urgents aux écoles peuvent être financés à hauteur de 50% du montant hors taxes dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 22 867.35 €.

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de remplacement des revêtements muraux, endommagés dans la classe 3, la salle de motricité et le bureau de direction s'élevant à 12 466.65 € HT, ainsi que la reprise du sol souple autour du toboggan dont la surface d'amortissement a été jugée altérée lors du contrôle périodique annuel (2 585.00 € HT),

Considérant que l'opération s'élèverait à 15 051.65 €

Considérant que pour la sécurité et le confort des personnes, et pour la conservation des installations, il est impératif de réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires d'été,

Vu le plan de financement prévisionnel :

Dépenses hors taxes en €		Recettes hors taxes en €	
Revêtements muraux	12 466.65	Conseil Départemental de Vaucluse (50%)	7 525.85
Sol souple jeu	2 585.00	Commune de Bédoin	7 525.80
Total	<b>15 051.65</b>	Total	<b>15 051.65</b>

Vu le budget primitif 2016,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- De solliciter auprès du Département de Vaucluse une subvention de 7 525.85 € correspondant à 50 % des travaux urgents à entreprendre à l'école maternelle de Bédoin,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager ces travaux.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-067 : Bibliothèque municipale : financement au titre de la Dotation Globale de Décentralisation pour le développement de services numériques innovants / appel à projets 2016**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: Mme Michèle MASSENDÈS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'au titre de l'équipement numérique des bibliothèques, la DRAC PACA lance un appel à projet pour le financement d'équipements et de services numériques des bibliothèques de la région.

Dans ce cadre, la commune va effectuer une demande de subvention pour l'acquisition de ressources numériques, soit **560 €** représentant 80% du montant HT de la dépense.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Prix HT		
Livres et presse numériques adultes et jeunesse	510	Autofinancement HT	140
Applications adultes	70		
Applications jeunesse	70		
Livres audio en téléchargement	50	Subvention DRAC (80 %)	560
<b>Total HT</b>	<b>700 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>700 €</b>

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- De solliciter auprès de la DRAC une subvention de 560 € correspondant à 80 % du montant des acquisitions en ressources numériques
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou tout adjoint faisant fonction, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager ces travaux.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-068 : Pôle EJE : tarifs des séjours, activités et nuitées organisés par l'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil jeunes, été 2016**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: Mme Béatrice ROUX

Le Club-Jeunes et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « les aventuriers du Ventoux » de Bédoin proposent durant les vacances scolaires de l'été 2016 un programme diversifié d'activités. Pour certaines, la participation des familles est requise.

Il est proposé au Conseil municipal de valider un financement selon les modalités suivantes :

sorties, séjours Accueil Jeunes	commune QF1/QF2 (moins de 1100 €)	commune QF3 (plus de 1100 €)	hors commune		nombre de places	tranches d'âge
			QF1/QF2 (moins de 1100 €)	QF3 (plus de 1100 €)		
raid aventure fai bouléga (11-12-13 juillet)	20 €	30 €	50 €		7	12/17 ans
ascension nocturne du ventoux (18-19 juillet)	8,50 €	13 €	21 €		8	12/17 ans
stage capoeira (du 24 au 29 juillet)	13,50 €	20 €	33,50 €		12	12/17ans
séjour ancelle (du 01 au 05 août)	123 €	184 €	307 €		12	12/17ans
escalade (22 juillet)	8,50 €	13 €	21,50 €		8	12/17ans
devalkart (9 août)	6 €	9 €	15 €		8	12/17ans
sorties, séjours ALSH	commune QF1/QF2 (moins de 1100 €)	commune QF3 (plus de 1100 €)	hors commune		nombre de places	tranches d'âge
			QF1/QF2 (moins de 1100 €)	QF3 (plus de 1100 €)		
Séjour Martigues (18 au 22 juillet)	180 €	200 €	235 €	255 €	12	8/12 ans
Nuitée camping (21 au 22 juillet)	8 €	10 €	12 €	14 €	8	3 / 5 ans

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le tarif et les modalités de financement des activités organisées pendant les vacances scolaires d'été par les services municipaux du Pôle EJE
- De dire que ces recettes seront encaissées par la régie de recettes Enfance Jeunesse Education

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-069 : Action sociale au profit du personnel communal et désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du CNAS**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: Mme Béatrice ROUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016/05 du 02 février 2016, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie de Bédoin, permettant à ce dernier d'adhérer au CNAS.

Association loi 1901, le CNAS a un double objectif : renforcer les liens de solidarité, offrir aux agents une réponse à leurs attentes en favorisant le pouvoir d'achat ainsi que l'épanouissement personnel et familial.  
Pour mémoire, le montant de la cotisation 2016 s'élève à 197,28 € par agent actif.

Considérant les articles 70 et 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, selon lesquels il revient à l'assemblée délibérante de déterminer le type des actions sociales et le montant des dépenses obligatoires- qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'adhésion du COS de la mairie de Bédoin au CNAS,

Considérant l'article 24-1-1 règlement intérieur du CNAS portant sur la désignation d'un délégué local parmi les élus du conseil municipal, pour la durée restante du mandat.

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'adhésion au CNAS pour le personnel communal au travers du Comité des Œuvres Sociales – pour laquelle la commune contribue pour l'exercice 2016 à hauteur de 180 € pour chacun des adhérents actifs
- D'accepter la candidature de **Jean-Marc PETIT**, adjoint au maire, délégué à l'urbanisme et au personnel communal en tant que délégué du CNAS.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-070 : Modification du tableau des effectifs – emplois permanents**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Luc REYNARD

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-054 du 04 avril 2016 et demande au conseil municipal de bien vouloir supprimer le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, et de créer un poste d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le responsable du service enfance-jeunesse-éducation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau théorique des effectifs,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la création d'un poste d'animateur principal de deuxième classe à temps complet,
- De supprimer le poste de rédacteur principal du tableau théorique des effectifs,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2016 de la commune

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-071 : Modification du tableau des effectifs – emplois non permanents**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Luc REYNARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2

1. Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à **un accroissement saisonnier d'activité** :

- Au budget annexe camping-piscine-tennis :

- Maître-Nageur, grade d'ETAPS non titulaire, temps complet: 2 postes
- Surveillant de baignade, grade d'Opérateur des APS, non titulaire, temps complet: 2 postes
- Agent d'accueil à la piscine (caisse et vestiaires), grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, temps non complet: 10 postes
- Agent technique polyvalent (camping), grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, temps complet : 1 poste
- Agent d'entretien (camping-piscine), grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, temps complet : 1 poste

- Au budget principal :

- Agent d'accueil tourisme, grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, temps complet : 1 poste

2. Considérant la nécessité de recourir à des agents temporaires pour faire face à **un accroissement temporaire d'activité** au budget principal

- Agent technique polyvalent (Service technique, renfort festivités) : grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, temps complet : 1 poste
- ASVP (Police Municipale) grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, temps complet : 1 poste

Monsieur le Maire précise que ces postes pourront être pourvus sous la forme de contrat aidé, ces besoins ayant été exprimés et validés par délibération n°2016-055 du 04 avril 2016.

Vu le budget de la commune et le budget annexe Camping-Piscine- Tennis de la commune de Bédoin pour l'exercice 2016,

Vu le tableau théorique des effectifs,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la création des postes tels que mentionnés ci-dessus
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2016 de la commune et du budget annexe camping piscine tennis.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-072 : Tirage au sort des jurés d'assises année 2017**

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Dominique ROUYER, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, Mme Gilberte LEVY- CONSTANT.

Procurations : M. Dominique ROUYER en faveur de M. Pierre COLIN, Mme Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ, Mme Janine TREVILY en faveur de Mme Béatrice ROUX, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de M. Patrick CAMPON, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Gilberte LEVY-CONSTANT en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Emmanuèle BREYSSE.

Rapporteur: M. Luc REYNARD

Vu le Code Pénal, notamment les articles 254 et suivants,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016 portant à deux le nombre de jurés d'assises pour la Commune de Bédoin,

Considérant qu'il convient de procéder au tirage au sort sur les listes électorales de la liste préparatoire,

Considérant que, en vue de dresser la liste préparatoire, le maire tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de nom triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral,

Considérant que ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit,

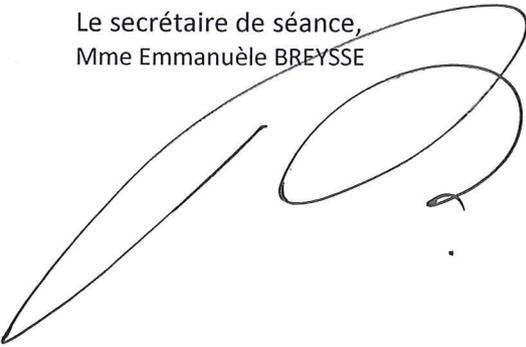
**Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017 :**

	N° d'inscription sur la liste générale	Nom	Prénom
1	00021	ARTILLAND	Alexandre
2	00123	BOUNY	Christian
3	02072	DUFOUR	Jocelyne
4	02986	GROSSI	Lucien
5	00583	ORS	Barthélémy
6	01691	SOLERIEU	Sabine

---

La séance est clôturée à 20h20.

Le secrétaire de séance,  
Mme Emmanuèle BREYSSE



Le Maire,  
M. Luc REYNARD.

